

COMMUNE DE MURBACH

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Sous la présidence de Madame **Maud HART**, Maire, étaient présents :

M. **Gilles DRENDEL**, Mme **Esméralda MURA**, adjointe,

Mesdames et Messieurs : **Andreia BARROS**, **Marie-Noëlle KOCH**, **Séverine Mc ELROY**, **Stéphane BUFFY**, **Fernand GSELL** et **Eric SIFFERLEN**, conseillers (ères) municipaux (les).

Absents excusés : **Joyce GSTALTER** (procuration à M. SIFFERLEN Eric), **Marlène ULLMANN** (procuration à Mme HART Maud).

ORDRE DU JOUR

- 1.) **Désignation du secrétaire de séance**
- 2.) **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24 novembre 2022**
- 3.) **Validation du compte administratif et du compte de gestion exercice 2022**
- 4.) **Affectation des résultats**
- 5.) **Orientations budgétaires investissement 2023**
- 6.) **Programme forestier 2023**
- 7.) **Convention « fleurir le Florival »**
- 8.) **Divers et communications (DEFI / Déneigement / PLUi / chasse / Projet PARC/ travaux abbaye / Evènements)**

1.) Désignation du secrétaire de séance

Mme Lucile DURAND, secrétaire de mairie, est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2.) Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 est validé à l'unanimité.

3.) Validation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Mme MURA, 2^e adjointe soumet le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 établi par la trésorerie de Sultz-Florival. Les chiffres du compte de gestion et du compte administratif ainsi que les résultats en section de fonctionnement et en section d'investissement sont identiques.

Section de fonctionnement

Dépenses :	250 751,92 €
Recettes :	247 706,43 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 3045,49 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2021 :	172 549,72 €
Excédent à la clôture de l'exercice :	169 504,23 €

Section d'investissement

Dépenses :	65 874,88 €
Recettes :	45 840,72 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 20 034,16 €
Report de l'excédent d'investissement 2022 :	23 808, 24 €

Excédent à la clôture de l'exercice :	3 774,08 €
Reste à réaliser en dépenses (report exercice 2023) :	546 893,08 €
Reste à réaliser en recettes (report exercice 2023) :	406 298 ,89 €

Excédent global de clôture : 173 278,31 €

Mme le Maire quitte la salle des séances et ne participe pas au vote. Pour le vote, le doyen, M. Fernand GSELL préside la séance. Le compte administratif et le compte de gestion 2022 sont validés à l'unanimité.

4.) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 et constaté que ces documents présentent les résultats suivants :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

INVESTISSEMENT	3774,08 € (à mettre au c/001)
FONCTIONNEMENT	169 504,23 € (à mettre au c/002)

Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	157 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/002)	12 504,23 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (c/001)	3 774,08 €

5.) Orientations budgétaires 2023

Mme le Maire propose les orientations budgétaires suivantes :

- Travaux de restauration de l'église Saint-Léger
- Mise aux normes électriques de l'abbaye et installation d'un nouvel éclairage (plus économique)
- Divers travaux électriques (coffret dans le pré – éclairage du porche – réfection de l'armoire électrique)
- Réfection de la voirie (chemin du Breil – Le Thal)
- Etude rénovation énergétique de la salle des fêtes
- Travaux aménagement d'un local au sous-sol de la mairie (stockage produits entretien)
- Installation d'une borne wifi sur le parking d'entrée du village
- Installation d'une pergola au jardin médiéval
- Création d'un ossuaire au cimetière

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité les orientations budgétaires 2023 sous réserve de l'attribution de subventions et de l'état d'avancement des chantiers engagés (abbaye et réfection voirie).

6.) Programme forestier 2023

M. DRENDEL, premier adjoint au Maire présente le programme forestier 2023 établi en collaboration avec les services de l'ONF. Il se compose :

- Des travaux à entreprendre en forêt communale (travaux de maintenance, sylvicoles, de protection contre les dégâts de gibier, cynégétiques, environnementaux, accueil du public, etc.) pour un montant prévisionnel de 12 900 € HT.

- D'un programme de travaux d'exploitation et d'un état de prévision des coupes avec un bilan net prévisionnel de 38 809 € HT tenant compte :
 - d'une recette prévisionnelle des ventes de bois de 85 090 € HT
 - de dépenses d'exploitation de 46 281 € HT

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité le programme forestier 2023 ainsi que le programme de travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes.

Adopté.

7.) Convention « fleurir le Florival »

Depuis plusieurs années, les communes de GUEBWILLER, LAUTENBACH, LAUTENBACH-ZELL, LINTHAL, MURBACH et BUHL participent financièrement aux frais d'organisation de l'opération « Fleurir le Florival » (à savoir coûts des bons d'achats attribués aux lauréats, frais d'impression et de publicité et les frais de la tournée du jury chargé de la notation dans les différentes communes).

Le montant de la participation annuelle est déterminée en fonction du nombre d'habitants sur la base de la population légale au 1^{er} janvier de l'année N-1, soit 0,15€ / habitant.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention « Fleurir le Florival ».

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser madame le Maire à signer la convention « Fleurir le Florival ». Néanmoins, madame le Maire va réitérer par courrier auprès du jury de l'opération « Fleurir le Florival » sa demande de révision des critères d'attribution des prix – en tenant compte du changement climatique et de la préservation de la ressource en eau.

8.) Divers et communications

Art et Balade

Lors de la précédente séance du 24 novembre 2022, Mme le Maire avait évoqué le devenir de la manifestation Art et Balade avec une reprise de l'organisation de l'évènement par une toute nouvelle association locale à vocation culturelle. Mme le Maire étudiait la possibilité de passer le relais de l'évènement Art et Balade à une association car ces dernières obtiennent plus facilement des subventions pour ce type d'évènement que les collectivités.

L'association est toujours en cours de création, cependant pour avoir lieu en 2023, la commission Art et Balade devait avancer sur le projet. Le directeur artistique, René Weber, a approché une artiste photographe qui pourrait venir en résidence à Murbach et présenter son travail le weekend du 13-14 mai 2023. Vu les délais de création de l'association et l'approche rapide de l'évènement, la commune devra probablement prendre encore en charge l'organisation de la manifestation. Mme le Maire demande l'autorisation d'inscrire les mêmes crédits que l'année passée au budget 2023. Mme le Maire assure que ce sera la dernière année que la commune prendra financièrement en charge l'évènement. Cependant, le conseil doit avoir conscience que l'association demandera une subvention à la commune à chaque édition d'Art et Balade.

Des conseillers s'interrogent sur les nouvelles formules de direction artistique (thématique unique, artiste en résidence) et questionneraient l'attribution d'une subvention. Mme le Maire suggère l'ouverture d'une réflexion sur des critères d'attribution de subventions.

Déneigement

L'adjoint Gilles DRENDEL fait un point de situation sur les avancées et/ou résultats des deux réunions du groupe de travail « déneigement ». Il en ressort que la commune doit impérativement trouver une prestation externe globalisée (déneigement + salage) à l'horizon 2024-2025. Elle n'est pas dans la capacité financière, technique et humaine pour le faire en interne.

PLUi

Mme le Maire souhaite faire un point de situation sur la réunion qui a eu lieu le 26/01/2023 avec les services de la Comcom et de l'ADHAUR au sujet d'un nouveau zonage des parties urbanisées de la commune (zone UA, UB, UF). Une prochaine réunion aura lieu spécifiquement sur les zones naturelles et agricoles.

- **Projet PARC**

Lors de la séance du 25 novembre 2021, Mme BARROS Andreia, conseillère municipale, avait présenté un projet pédagogique et collaboratif « *nos citoyens en herbe* » proposé par le Parc naturel régional du Grand Ballon (PNRVB), auquel la commune de Murbach associée au conseil municipal des jeunes de Buhl avait répondu sur le thème « la forêt dans tous ses sens ».

Le coût prévisionnel du projet s'élevait à 3173 € HT avec un taux de subventionnement de 80% par le Parc naturel régional du Grand Ballon (PNRVB). Le projet a coûté 2917,90 € et la commune de Murbach a reçu 2450,40 € de subvention. Le reste à charge pour les communes de Murbach et Buhl s'élèvent à 467,50€.

Au démarrage du projet, il a été convenu oralement avec la commune de Buhl que le reste à charge du projet soit réparti pour moitié entre les deux communes. Afin de permettre à la commune de Murbach de solliciter le remboursement de la partie à la charge de la commune de Buhl, soit 233,75€ pour l'année 2022, le conseil doit délibérer en faveur de cette répartition à 50/50. Cette répartition est reconductible pour les appels à projet « *nos citoyens en herbe* » 2023 et autres éditions.

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité la répartition du reste à charge du projet « *nos citoyens en herbe* » à 50/50 avec la commune de Buhl pour toutes les éditions du projet.

- **Association DEFI pour prestation de service**

Pour remplacer l'agent communal, la mairie souhaite faire appel à l'association DEFI pour une prestation d'entretien des espaces verts et une prestation d'entretien des locaux. Il est proposé de partir sur un premier contrat de 6 mois du 03/04/2023 jusqu'à septembre 2023 (8h de travail/semaine pour l'agent espace vert et 2h de travail / semaine pour l'agent entretien des locaux).

- **Chasse**

Mme le Maire souhaite apporter des informations sur les résultats du plan de chasse 2022-2023. Les conseillers sont également informés que le bail du lot de chasse de Murbach arrive à son terme en 2024.

Clôture de la séance à 22h17.